

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>5</b>
Présents	<b>38</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mars 2017, après convocation légale reçue le 14 Mars 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à M. Christian RIOU).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, Monsieur Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Monsieur Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Donné acte des décisions communautaires**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**N° 15 du 16/02/2017 :** Signature d'une promesse d'utilisation privative du domaine de la Communauté de Communes à la Société Equilis pour la parcelle d'une superficie de 5 036 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle n° 80 E 6 renumérotée après division, 80 E 1121.

**N° 16 du 22/02/2017 :** Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « IS 84 ». Le contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2017** et s'achevant au plus tard le **28 Février 2020**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **52.50 €HT** (1.50 €HT le m<sup>2</sup>), soit **63 €TTC**.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : **28.03.2017**

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

N° 17 du 27/02/2017: Prise en gestion courante d'un bien appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé Lieu-dit Saint Raphaël à Monteux sur les parcelles cadastrées section B numéro 1531-1762-1764 et 1766 acquis par l'EPF PACA en matière de surveillance et garde dudit bien.

N° 18 du 01/03/2017: Signature d'un marché concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec la **Société ACCESMETRIE SAS, 2 bis Boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON**

- Phase 1 : 1 450,00 € HT
- Phase 2 : 700,00 € HT

soit un montant total de 2 150,00 € HT soit 2 580,00 € TTC.

N° 19 du 01/03/2017: Signature d'un contrat de service maintenance d'un copieur (AIPV 2508) avec la Société **AM TRUST 155 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS**, moyennant le coût suivant : Coût unitaire Noir /Blanc .... 0,005 € HT  
Le contrat prendra effet au **7 mars 2017**, ce contrat est conclu pour **quatre (4) mois**.

N° 20 du 01/03/2017: Signature d'un contrat pour la maintenance et l'entretien du copieur situé à l'Office de Tourisme sur Pernes-les-Fontaines, avec la Société **THOT 3D sise 128, Allée d'Athènes- Parc d'Activité – 83870 SIGNES**, moyennant le coût suivant :

- Coût unitaire Noir /Blanc .... 0,0034 € HT
- Coût unitaire Couleur ..... 0,032 € HT

Le contrat prendra effet à la **livraison du matériel**. Ce contrat est conclu pour **douze (12) mois et sera renouvelé par tacite reconduction par période égale**.

N° 21 du 03/03/2017: Prise en gestion courante d'un bien appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé 42, rue des Halles à Pernes-les-Fontaines et référencé au cadastre parcelle AX numéro 227, consistant en une maison à usage d'habitation.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**  
Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 28.03.2017  
Affiché le :